

N/REF : 3/03/2025 10H25 C:000053 I:02681
V/REF : AC/C13996
V/Email reçu le Lundi 03/03/2025 a 10H25

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. LON
IMMEUBLE : LA LONGRAIS -LON
5 A 28, RUE DE LA LONGRAIS
12 A 26, RUE DES ERABLES
35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le 27 Juin 2025

Référence Marché : 024071-ELT-003-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 20 ERABLES - LOGT VACANT SUR PASS AU 03/04
LOGEMENT N° 100248, PORTE N°20, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4
MOTIF : TRAVAUX NÉCESSAIRE A L'OBTENTION DU CONSUEL
Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 30/04
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
MISE HORS TENSION
FOURNITURE ET POSE DE 10 DLC + FICHE
FOURNITURE ET POSE D'AMPOULES
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
REMARQUE : FIXATIONS INTERRUPTEUR CUISINE ARRACHÉES
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 07/05/25 a 11H09 Mme A. CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT
1,00	ELT008-Reprise fixat.Prise Tv,télév,RJ45	1	20,00	20,00
10,00	ELT066-Rempl.Plaque ou pot de centre	1	22,00	220,00
TOTAL H.T.				240,00
T.V.A. a 10,00%				24,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>264,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.